

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. René MONORY,
Sénateur.
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 36

UNIVERSITÉS

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires*; René Monory, *rapporteur général*; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 41),
2530 (tome VIII) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Lois de finances. — Education nationale (Ministère de l') - Formation professionnelle - Recherche scientifique - Universités.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — L'enseignement	9
A. — La demande d'enseignement : les étudiants	9
B. — L'offre d'enseignement	18
CHAPITRE II. — La recherche	29
A. — La recherche universitaire	29
B. — Le centre national de la recherche scientifique	32
C. — L'agence nationale de revalorisation de la recherche	35
CHAPITRE III. — Les bibliothèques	37
A. — Les bibliothèques universitaires	37
B. — Les autres bibliothèques	40
Conclusion	43
Dispositions spéciales	44

Mesdames, Messieurs.

La lecture du fascicule consacré au projet de budget pour 1977 du Secrétariat d'État aux Universités est rendue difficile, notamment en ce qui concerne la comparaison des dotations votées il y a un an à celles qui sont prévues pour l'année à venir, par de multiples transferts que l'on peut classer en deux catégories.

Première catégorie : La séparation du Secrétariat d'État du Ministère de l'Éducation d'une part, l'amputation d'une fraction de la Direction des bibliothèques et sa dévolution au Secrétariat d'État à la Culture d'autre part, constituent deux opérations qui, effectuées en 1976, ont laissé quelques problèmes de frontières qu'il convient de résoudre au fur et à mesure de l'apparition de difficultés de gestion.

L'impact de ces mouvements, dans les deux sens, de crédits et d'emplois, est finalement très faible puisque, tous comptes faits, le budget qui nous est soumis ne s'en trouve diminué que de moins de 300.000 F.

Il convient de noter d'ailleurs que le divorce survenu entre la rue de Grenelle et la rue Dutot n'est pas encore total :

— 16.654 emplois de personnels administratifs, ouvriers et de services utilisés par le Secrétariat aux Universités figurent encore au budget de l'Éducation, avec en regard pour 536 millions de francs de crédits;

— les crédits correspondant à des charges de pensions — lesquels disparaissent du budget des Charges communes pour être ventilés entre les diverses administrations — sont, en ce qui concerne les retraités du Secrétariat d'État, imputés au budget de l'Éducation;

— enfin, dans le présent projet même, sur 161 emplois créés au bénéfice de l'enseignement supérieur, 31 figurent dans le « bleu » de l'Éducation.

Plus importants sont : au titre III, le transfert au Ministère de la Coopération, en mesures acquises et en mesures nouvelles, de 123 emplois d'enseignants : la dotation d'accompagnement s'élève à 18,4 millions de francs; au titre IV, le transfert au Ministère de l'Industrie et de la Recherche d'une dotation de 8,4 millions, ce mouvement résultant de la création de l'allocation de recherche destinée à remplacer, au-delà du diplôme d'études approfondies, l'allocation d'études pour le troisième cycle.

Deuxième catégorie : Il existe dans le fascicule d'autres modifications qui ne sont pas spéciales au budget des Universités mais concernent l'ensemble des administrations.

— On se souvient que, l'an dernier, les crédits de petit matériel de tous les établissements publics chargés de la recherche ont été déplacés du titre III (fonctionnement) où ils figuraient de longue date au titre VI (équipement) sous l'appellation de « soutien des programmes » : ce faisant, on a donné droit de regard sur eux à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique puisqu'ils sont désormais compris dans l'enveloppe « Recherche ».

Au budget des Universités, l'opération de transfert avait été effectuée en ce qui concerne le Centre national de la recherche scientifique et ses satellites. Dans le document que nous examinons, elle s'achève par le glissement des crédits de matériel des établissements d'enseignement supérieur : ce transfert porte sur 225 millions de francs.

Opéré comme on l'a vu dans le dessein de faciliter la tâche de coordination de la D.G.R.S., il a, semble-t-il, également pour objet d'inciter les unités d'enseignement à réduire leurs dépenses de petit matériel.

— Cette année, la direction du Budget a décidé que l'ajustement des rémunérations des personnels payés sur les budgets des établissements publics ne ferait plus l'objet de la procédure des mesures acquises, ni de celle des crédits de répartition (à provenir notamment du budget des Charges communes) mais serait inscrit directement en mesures nouvelles.

Pour une administration qui se compose essentiellement d'un ensemble d'établissements publics, l'effet de cette mesure d'ordre porte sur des sommes importantes — 340,2 millions de francs — et gonfle artificiellement la rubrique des mesures nouvelles au sens traditionnel.

En bref, si l'on veut pouvoir comparer les dotations pour 1977 à celles de 1976, et partant rechercher en quoi le budget à venir se singularise de celui qui est en cours d'exécution et traduit ainsi une volonté politique nouvelle, il faut opérer une série complexe de modifications de présentation afin de mettre face à face des grandeurs homogènes. C'est ce que nous avons tenté de faire dans le tableau qui suit :

TITRE III. — Moyens des services : 7.874 millions de francs soit + 874 millions de francs :

● *Mesures d'ordre :*

— Transferts à d'autres départements ministériels (solde)	— 19
— Transfert de crédits de recherche au titre VI	— 225
	<u>— 244</u>

● *Mesures acquises :*

— Extension en année pleine des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires au cours de 1976 et des créations d'emplois intervenues lors de la dernière rentrée universitaire	+ 527
--	-------

● *Mesures nouvelles :*

— Part de la majoration des rémunérations des personnels des établissements publics précédemment inscrits en mesures nouvelles	+ 340
— Mesures nouvelles réelles :	

a) *L'enseignement.*

- Création de 161 emplois (dont 75 enseignants), transformation de 1.985 emplois (dont 950 emplois d'assistant en maître-assistant), « stabilisation » de 700 emplois hors statut (dont 80 pour les missions de formation professionnelle), ajustement des crédits de personnel et améliorations catégorielles	+ 159
--	-------

b) *La recherche.*

- C.N.R.S. - créations « nettes » de 491 emplois (dont 250 chercheurs) et stabilisation de 492 emplois; fonctionnement	+ 87
- Enseignement supérieur : stabilisation de 216 emplois d'I.T.A. et transformation de 195 emplois	»

c) *Les bibliothèques.*

- 27 créations d'emplois, 50 stabilisations et 17 transformations	+ 2
- Fonctionnement et automatisation	+ 3
	<u>+ 591</u>

N.B. — L'augmentation réelle d'une année sur l'autre, l'effet des transferts supprimé, s'élève à 1.118 millions de francs soit 16 %.

En millions
de francs.

Titre IV. — Interventions publiques : 1.046 millions de francs, soit + 144 millions de francs (+ 16 %).

• <i>Transfert de l'allocation de recherche au Ministère de l'Industrie</i>	— 8
<hr/>	
• Mesures acquises :	
— Sécurité sociale des étudiants	+ 23
<hr/>	
• Mesures nouvelles :	
— Bourses : augmentation du nombre et du taux	+ 76
— Œuvres universitaires	+ 49
— Subventions aux établissements d'enseignement supérieur privé	+ 4
<hr/>	
Total	+ 121
<hr/>	

TITRES V ET VI. — Budget d'équipement :

	1976	1977	VARIATIONS
	—	—	—
<i>Autorisations de programme :</i>			
a) Enseignement	401,5	327,7	— 18,4 %
b) Recherche :			
— Universités	304,1	355	
— C.N.R.S.	687,7	713,6	
	<hr/>	<hr/>	
	991,8	1.068,6	+ 7,7 %
c) Œuvres	18	23	+ 27,8 %
 <i>Crédits de paiement</i>	 1.206,7	 1.569,1	 + 30 %

N.B. Compte non tenu du transfert des crédits de soutien de programme, les crédits de paiement croissent de 10,5 %.

Ainsi, le budget des Universités pour 1977 progressera de 15 % d'une année sur l'autre, soit un peu plus vite que le budget général (13,7 %).

La responsabilité de cette divergence incombe, en partie, à l'existence d'une forte masse de dépenses de personnel, lesquelles sont difficilement modulables avec, cette année, en plus la nécessité d'inscrire un crédit

de 97 millions pour ajuster les crédits à la situation réelle des effectifs. Cette catégorie de dépenses représentera, en 1977, 76 % des dépenses ordinaires et 64,7 % du total des crédits de paiement, contre respectivement 73,9 % et 62,3 % un an auparavant.

Une deuxième explication réside dans le fait que les dépenses d'intervention, essentiellement constituées par des bourses et des subventions aux œuvres sociales, ont été majorées de 16 %, constituant ainsi le seul poste qui ait été réellement privilégié dans ce budget, aussi bien en fonctionnement qu'en équipement (+ 27,8 %).

Notons enfin que le budget participe au financement de quatre programmes prioritaires du plan pour les sommes suivantes :

(En millions de francs.)

	FONCTION- NEMENT	EQUIPEMENT
N° 10. — Renforcer l'action publique pour l'emploi ..	0,35	0,35
N° 11. — Améliorer la formation professionnelle des jeunes	33,60	8
N° 12. — Transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel	1,45	
N° 25. — Renforcer le potentiel scientifique de ce pays	282,92	274,9

Si le total des sommes inscrites en matière de fonctionnement ne représente que 3,6 % des dépenses ordinaires, celui des autorisations de programme couvertes par les P.A.P. recouvre 19,9 % des dépenses d'équipement.

*
**

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT

Le rôle premier du Secrétariat d'État, c'est d'ajuster l'offre à la demande d'enseignement. Comment y parvient-il?

A. — La demande d'enseignement : les étudiants.

LES EFFECTIFS

Le tableau qui suit fournit une situation statistique relativement précise des effectifs d'étudiants en 1975-1976 : l'enquête a porté sur les étudiants inscrits considérés comme « personnes physiques », c'est-à-dire en éliminant les doubles comptes à l'intérieur d'une même université, chaque étudiant ne devant apparaître qu'une fois, dans la discipline correspondant à son activité dominante.

Les prévisions d'effectifs pour 1976-1977 et, a fortiori, pour 1977-1978, sont établies cette année de manière assez globale; on s'est en effet aperçu que l'évolution notée dans l'orientation des bacheliers comme dans la poursuite des études ne permettait pas une estimation plus détaillée — en attendant la réforme du baccalauréat, différée prétend la rumeur, puisque à ce moment les options obligatoires et facultatives adoptées en terminale commanderont l'accès aux différents types de formations universitaires sans possibilité de dérivations :

	EFFECTIFS RECENSES		EFFECTIFS PRÉVUS	
	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978
Droit	124.593	129.485		
Sciences économiques	56.786	57.353		
Lettres	241.809	256.636		
Sciences	117.847	121.510	« Lettres »	
Médecine	132.499	143.423	464.189	480.491
Pharmacie	31.599	33.510		347.227
Chirurgie dentaire	10.902	11.258	« Sciences »	
E.N.S.I. et I.N.P.	5.729	5.896	334.249	
U.E.R. d'E.P.S.	3.511	5.136		
M.A.S.S. et A.E.S.	4.843	7.525		
Total	730.118	767.732	798.438	827.718
I.U.T.	41.949	43.526	44.846	45.616
Total universités	772.067	811.258	843.284	873.334
Ecoles d'ingénieurs non universitaires.	12.297	12.133	12.500	13.000
Total général	784.364	823.391	855.784	886.334

N.B. — La méthode utilisée pour les prévisions des effectifs universitaires consiste à établir et à projeter des taux apparents d'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur et des taux apparents de poursuite des études.

Cependant la distinction entre bacheliers « littéraires » entrant dans les disciplines dites « littéraires » et des bacheliers « scientifiques » entrant dans les disciplines dites « scientifiques » ne se prouvant plus dans les faits, le taux apparent de passage des bacheliers à l'université a été calculé globalement.

Les effectifs de « Lettres » et « Sciences » ont été calculés d'après la croissance prévue pour l'ensemble des effectifs universitaires et d'après l'évolution de chacun de ces agrégats.

Les « Lettres » regroupent les disciplines de Droit, Sciences Economiques, Mathématiques appliquées aux Sciences sociales, Administration économique et sociale, Lettres et Sciences humaines. Les « Sciences » regroupent les Sciences, les Ecoles d'ingénieurs universitaires, la Médecine, l'Odontologie, la Pharmacie, l'Education physique et sportive.

Une idée reçue doit être abandonnée après l'examen de ce tableau : alors que l'on croyait l'effectif global des étudiants stabilisé autour de 800.000 unités pour de nombreuses années du fait du tassement des naissances, on s'aperçoit avec étonnement qu'il n'en est rien et que la courbe qui concrétise son évolution, année après année, est encore ascendante : + 5 % de 1974 à 1975; + 4 % de 1975 à 1976 et + 3,6 % de 1976 à 1977 et qu'elle tend assez rapidement vers les 900.000 qui seront dépassés en 1978.

On peut se demander dans quelle mesure le sous-emploi présent — et structurel quoi qu'on dise — n'est pas responsable de cet accroisse-

ment, l'université servant de refuge, de « parking », où le jeune jouit au moins de la sécurité d'être assuré social.

On peut se demander également, par parenthèse, si ce problème de nombre est un problème spécifiquement français. Des statistiques publiées dans le dernier annuaire de l'U.N.E.S.C.O., relatif aux effectifs d'étudiants du troisième degré — c'est-à-dire, pour nous, de l'enseignement supérieur —, nous avons extrait les chiffres suivants en appelant tout spécialement l'attention du lecteur sur le fait qu'il ne faut pas se hâter d'en tirer trop vite des conclusions, tant la notion d'enseignement supérieur varie d'un pays à l'autre.

PAYS	NOMBRE TOTAL des étudiants (troisième degré) en 1972-1973	EN 1973	
		Population totale des pays	Etudiants Population en un pour mille
France (a)	899.028	52.130.000	17,3
Allemagne fédérale	662.232	61.967.000	10,7
Autriche	73.467	7.521.000	9,8
Belgique	(b) 145.524	9.756.000	14
Danemark	96.883	5.025.000	19,3
Espagne	368.299	34.857.000	10,6
Italie	808.740	54.888.000	14,7
Pays-Bas	(b) 247.964	13.438.000	18,5
Royaume-Uni (c)	626.634	55.933.000	11,2
Suède	133.708	8.137.000	16,4
Canada	(b) 652.176	22.125.000	29,5
Etats-Unis d'Amérique	9.297.787	210.404.000	44,2
U.R.S.S.	4.630.000	249.749.000	18,2

(a) Ensemble des formations supérieures : Universités - C.P.G.E. - S.T.S. - Grandes écoles publiques et privées.

(b) Chiffres de 1971-1972

(c) Angleterre - Galles - Ecosse - Irlande du Nord.

On constate que la France est un des pays où la tranche d'âge dix-huit - vingt-cinq ans est la plus scolarisée si l'on excepte les États-Unis et le Canada où la notion d'étudiant est plus large que chez nous puisqu'on peut y être étudiant toute sa vie. Pour prendre nos comparaisons dans le cercle plus étroit de l'Europe occidentale, force est bien de noter que l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni pratiquent une politique plus malthusienne : sans que l'on puisse conclure qu'il s'agisse d'un handicap ou d'une force.

L'origine sociale des étudiants.

De quels milieux socio-professionnels proviennent les étudiants ou, en d'autres termes, leur recrutement s'est-il démocratisé ?

Le tableau ci-après a été établi pour ce qui concerne les étudiants français recensés en 1975-1976, répartis par discipline. Les pourcentages correspondant aux différentes catégories socio-professionnelles ont été calculés sur le total des étudiants ayant donné une indication précise quant à la profession de leurs parents. Ces étudiants représentent 88,6 % de l'ensemble des étudiants français, étant donné que 2,5 % d'entre eux ont répondu « sans profession » et 8,9 % d'entre eux n'ont pas répondu. La dernière colonne du tableau donne la répartition de la *population active* selon les catégories socio-professionnelles, telle qu'elle ressort des résultats provisoires de l'enquête sur l'emploi la plus récente effectuée par l'I.N.S.E.E. Il ne s'agit donc pas de la population totale.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	DROIT	SCIENCES	LETTRES	SCIENCES	MEDECINE	PHAR- MACIE	CHIRUR- GIE dentaire	PLURI-	I.U.T.	TOTAL	REPAR- TITION pop. active avril 1975
		économiques						DISCIPLI- NAIRE			
Agriculteurs exploitants	5,7	6,3	5	7,5	3,7	7,6	2,9	6,3	11,2	5,8	7,7
Salariés agricoles	0,5	0,4	0,6	0,5	0,2	0,4	0,3	0,5	0,9	0,5	1,8
Patrons commerce industrie	11,9	13	11,6	10,3	11,5	14,4	14,1	11,5	11,9	11,7	8,7
Professions libérales. — Cadres supérieurs ..	33,6	33,4	30,2	29,9	48,4	43,9	48,1	25,7	14,9	34,2	6,9
Cadres moyens	16,9	17,3	18,4	19,7	15,6	14,9	14,4	19,7	16,6	17,5	13,8
Employés	10,4	9,1	10,5	9,8	7,4	8	7,7	11,4	10,5	9,6	16,6
Ouvriers	11,8	11,2	15,1	14,5	7,1	6,2	5,7	15,5	24,7	12,7	37
Personnels de service	1,2	1	1	0,8	0,5	0,4	0,2	1,1	1,6	0,9	6,1
Autres catégories	8	8,3	7,6	7	5,6	4,2	6,6	8,3	7,7	7,1	1,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs concernés	99.719	40.528	190.058	95.039	119.451	26.319	9.273	12.736	37.106	630.229	21.700,2
	88	89,4	86,5	89,7	90,2	92,1	88,9	87	91,2	88,6	(milliers)
Sans profession	2,9	2,4	2,6	2	2,9	2,2	2,6	2,5	1,8	2,5	»
Sans réponse	9,1	8,2	10,9	8,3	6,9	5,7	8,5	10,5	7	8,9	»
Total étudiants français	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	»
(1)	113.361	45.358	219.709	105.990	132.464	28.569	10.435	14.632	40.677	711.195	»

(1) Les effectifs d'étudiants français figurant à la dernière ligne du tableau sont ceux qui ressortent de l'enquête détaillée basée sur le fichier, qui est la seule à donner des indications concernant l'origine socio-professionnelle, mais qui ne prend pas en considération la totalité des étudiants français, qui d'après l'enquête de rentrée se situerait à 730.000 environ.

La confrontation des deux dernières colonnes prouvent que, malgré quelques progrès, l'Université est loin d'être à l'image de la nation, tant l'écart, positif ou négatif, est grand entre la proportion des étudiants issus d'une catégorie socio-professionnelle et la proportion de cette catégorie dans la population active : par exemple d'environ 25 points, mais en sens inverse, pour les fils d'ouvriers et les fils de cadres supérieurs ou de membres des professions libérales.

Ce tableau présente en outre le mérite de démontrer que ces écarts croissent encore avec les filières. Il en est qui sont quasiment réservées aux enfants des classes aisées, le plus souvent parce que les fils y prendront la succession des pères : tel est très nettement le cas des professions médicales et para-médicales. D'autres, moins prestigieuses et aussi moins lucratives, sont plus particulièrement fréquentées par des étudiants de condition modeste : ainsi des instituts universitaires de technologie. L'existence (ou l'absence) d'un héritage culturel et surtout le coût des études supérieures expliquent ces distorsions que les bourses et les œuvres sociales, aussi développées soient-elles, ne parviennent pas à réduire.

La démocratisation de l'enseignement supérieur.

La démocratisation passe notamment par les aides directes (les bourses) ou indirectes (ce que l'on appelle les œuvres) : avec un taux de progression d'une année sur l'autre de 16 %, les subventions du titre IV ont été relativement bien traitées dans le budget de 1977. Il en va de même, au titre III, des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 22,4 %.

Au total, le coût financier du programme d'action sociale, en y comprenant les chapitres gérés pour le Ministère de l'Éducation, se présente de la manière suivante :

(En millions de francs.)

	1976	1977
— Personnel	116,1	141,9
— Autres charges de fonctionnement (titre III)	17,3	18,3
— Subventions (titre IV)	840,9	987,9
Total	974,3	1.148,1

a) Les *bourses* : le crédit de bourses atteint 654,2 millions de francs, soit 67,9 millions de plus qu'un an auparavant, compte non tenu du transfert au Ministère de l'Industrie, dans l'enveloppe « Recherche », d'une somme de 8,4 millions, représentant l'allocation de recherche qui remplace désormais l'allocation d'études de troisième cycle au-delà du diplôme d'études approfondies : dans la réalité, la majoration du chapitre est donc de 76,3 millions soit + 15,7 %.

Les mesures prises pour l'année universitaire 1976-1977 sont les suivantes :

— augmentation du taux des bourses de 369 F au 1^{er} octobre 1976 et de 315 F au 1^{er} octobre 1977 : la majoration sera de 7,6 %, le taux moyen budgétaire atteindra 5.260 F et le pouvoir d'achat doit pouvoir être maintenu;

— extension aux enfants des ressortissants de la Communauté économique européenne du bénéfice des bourses d'enseignement supérieur et des allocations d'études;

— création de 1.500 allocations de recherche, d'un montant annuel de 24.650 F, gérées par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique et de 800 aides spéciales transitoires en faveur de certains titulaires du diplôme d'études approfondies non bénéficiaires d'allocations de recherche.

Le nombre de bourses servies au cours de l'année universitaire 1975-1976 s'est élevé à 100.721. Les objectifs d'étudiants français recensés — à l'exception des élèves des classes préparatoires et des sections de techniciens supérieurs qui relèvent de l'Éducation — s'établissant à 725.680 unités, le pourcentage des étudiants boursiers a été de 13,8. Il devrait baisser en 1977 puisqu'on attend un effectif plus élevé et que le nombre des bourses demeure à peu près inchangé.

Le tableau ci-après donne une répartition des étudiants boursiers selon la catégorie socio-professionnelle de leurs parents :

	1974-1975	1975-1976
— Agriculteurs exploitants	15,17	14,41
— Ouvriers agricoles	1,49	1,30
— Artisans patrons, indépendants commerçants	6,03	5,89
— Professions libérales, cadres supérieurs	4,23	4,65
— Cadres moyens	9,58	9,33
— Employés	16,83	18,71
— Ouvriers	20,07	20,64
— Personnel de service	2,94	3,23
— Autres catégories	1,89	1,69
— Personnes non actives	9,41	10,68
— Catégories non mentionnées	8,17	7,98
— Sans réponse	4,15	1,44
	100	100

Le Secrétariat d'État avait proposé à la Commission de l'éducation et de la formation du VII^e Plan, l'instauration d'un système de prêts à la tranche d'étudiants exclue du droit aux bourses mais dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond, sans distinction de niveaux d'études.

Ses caractéristiques auraient été les suivantes :

- attribution par des commissions académiques, fonctionnant sur le modèle des commissions de bourses et compte tenu d'un barème de ressources à définir;

- octroi des prêts par le système bancaire;

- garantie par un fonds géré par le Ministère de l'Économie et des Finances, représentant environ 5 % du montant des encours à la charge de l'État;

- montant annuel maximal : équivalent à une bourse de 6^e échelon;

- franchise de remboursement : cinq ans;

- durée du remboursement : au moins quatre ans;

- taux d'intérêt : au plus 9,5 %.

Le projet de programmes d'action prioritaires qui exposait et chiffrait ce système n'a pas été retenu mais il n'est pas exclu que ce problème soit de nouveau examiné au cours des années ultérieures.

b) Les œuvres : elles sont chargées de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, qu'il s'agisse de la vie matérielle (logement et nourriture) ou de la vie culturelle et sociale.

Au titre III figurent 6 créations d'emplois, quelques majorations de crédits de matériel concernant la Cité universitaire internationale de Paris et la médecine préventive universitaire et, pour l'essentiel, des ajustements salariaux pour 25 millions de francs.

Au titre IV, les crédits demandés s'élèvent à 331,1 millions de francs, en progression de 49,4 millions (+ 17,7 %).

La participation de l'État au fonctionnement des *restaurants universitaires* est augmentée d'abord au 1^{er} janvier 1977 (avec effet à la rentrée 1976) puis au 1^{er} octobre 1977; elle atteindra alors 3,70 F par repas. Le coût de cette mesure est de 21 millions de francs (y compris celui de l'extension en année pleine de l'augmentation prévue par le budget de 1976). Alors que depuis 1973 on constate, chaque année, une réduction du nombre des rationnaires, il semble que pour 1977 il devrait y avoir une légère augmentation.

La participation de l'État au fonctionnement des *résidences* passera de 50 F par mois et par chambre à 63 F au 1^{er} janvier 1977 et à 76 F au 1^{er} octobre (coût : 18,4 millions de F). 109.863 étudiants seront logés en 1977, dont 100.000 en cités et près de 10.000 en H.L.M. réservées.

On estime que 550.000 étudiants, soit près de 70 % de l'effectif, bénéficient des œuvres.

Quant au *régime de sécurité sociale des étudiants*, il sera subventionné pour un montant de 119,7 millions de F (+ 23,3 %).

En matière d'*équipements* nous trouvons, au titre V, une autorisation de programme de 19 millions de francs (14,5 millions de francs en 1976). Somme relativement faible pour les raisons suivantes :

— S'agissant des restaurants, leurs structures et leurs coûts font à l'heure actuelle l'objet d'une revision. Aussi, seuls le restaurant de la Réunion et la salle de restauration du C.H.U. de Bichat ont été financés en 1976. Trois restaurants, à la Martinique, à Montpellier et à Strasbourg sont présentés pour la programmation 1977, ainsi que d'importants travaux d'équipement complémentaire et de rénovation.

Des études sont en cours pour définir le coût, et la nature des réalisations à effectuer au Creusot, à Compiègne et à Corte, et, le cas échéant, à Evry et Cergy-Pontoise.

— S'agissant des résidences universitaires, une seule a été programmée pour l'année 1976 à Limoges-Naugeat. Les réalisations envisagées à l'avenir concernent, en priorité, Strasbourg-Illkirch, Valenciennes, Corte, Le Creusot, Lyon-Bron et Saint-Étienne.

Il est à noter que les besoins seront satisfaits dans toute la mesure du possible par des réservations d'H.L.M. plutôt que par des résidences proprement dites. Les réservations, en effet, présentent pour la vie quotidienne de l'étudiant et son insertion sociale de nombreux avantages dont il paraît important de tirer parti; et, pour l'administration universitaire, l'avantage financier est non négligeable puisque la contrepartie de la réservation est une participation correspondant à 15 % du coût de la construction.

L'idée lancée par M. Soisson naguère d'un rééquilibrage des parts respectives de l'aide *directe* et de l'aide *indirecte* aux étudiants par diminution de cette dernière semble abandonnée.

L'aide indirecte est constituée principalement par l'offre de résidences et de restaurants. La charge représentée par le personnel (dont les salaires suivent ceux de la fonction publique) atteint la moitié du budget de fonctionnement des œuvres universitaires. De plus, les frais généraux (chauffage, électricité, etc.) ont subi une vive hausse ces dernières années. Par conséquent, le simple maintien de la qualité des prestations (la nourriture dans les restaurants et l'entretien des résidences) impose un effort financier simultané de la part de l'État et des bénéficiaires. Donc, bien que les charges des étudiants se soient alourdies dans des proportions limitées, mais que certains d'entre eux trouvent déjà excessives, l'effort de l'État pour l'aide indirecte continuera à augmenter.

B. — L'offre d'enseignement.

Les personnels.

Le tableau qui suit rend compte des créations et transformations d'emplois d'enseignants et de non-enseignants (à l'exclusion de l'enveloppe recherche) comprises dans le budget de 1976.

	CRÉATIONS NETTES		HORS STATUT		TRANSFORMATIONS	
	Enseignants	Autres	Enseignants	Autres	Enseignants	Autres
— Universités et enseignement technologique supérieur	75	(a) 500	»	600	(b) 1.001	759
— Recherche (hors enveloppe)	»	3	»	»	»	»
— Formation continue	»	»	14	86	»	»
— Formation des personnels	»	»	»	»	15	2

(a) Dont 33 au budget Education.

(b) Dont 3 emplois de non-enseignants transformés en emplois d'enseignants.

Les créations d'emplois proprement dites.

Elles ont été limitées au maximum en ce qui concerne les enseignants : 75 contre 319 en 1976, 222 en 1975 et 1.283 en 1974.

En dehors des 20 emplois de professeurs dont la ventilation n'est pas encore arrêtée, il y a, sur les 55 autres créations, 40 emplois dès à présent individualisés pour la médecine (15 maîtres de conférences, 20 assistants chefs de clinique et 5 chefs de travaux); cet effort tout particulier pour cette discipline est complété par 90 transformations d'emplois au 1^{er} janvier 1977 en raison des besoins des C.H.U.

Les 33 emplois de personnels créés pour les universités au chapitre 31-07 (budget de l'Éducation), comprennent deux emplois de secrétaires généraux des nouvelles universités de Corte et de Clermont-Ferrand, 10 emplois administratifs, 7 emplois de personnels de service et 14 emplois de personnels ouvriers.

Sont par ailleurs créés 13 emplois de personnels techniques et administratifs type C.N.R.S. situés à un niveau élevé, et notamment, pour la première fois, trois emplois d'ingénieurs hors catégorie.

La « stabilisation des personnels hors statut » : cette mesure concerne les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (A.T.O.S.) rémunérés sur les budgets des établissements ou sur des contrats de recherche avec des organismes publics et qui remplissent les conditions pour pouvoir être affectés sur des emplois contractuels de statut C.N.R.S. : sont concernés les agents qui ont moins de soixante ans, sont de nationalité

française et étaient en fonction au 31 décembre 1975. Au total, un effectif de l'ordre de 5.000 agents, tous établissements compris.

Un premier contingent de 600 emplois pour les Universités et de 100 emplois pour la Formation continue est prévu au budget de 1977. Cette mesure est gagée par le prélèvement sur les crédits de fonctionnement d'une dotation correspondant à son coût budgétaire.

En dehors de l'avantage qu'elle représente au profit des personnels concernés, elle sera, dès l'an prochain, bénéficiaire pour les établissements : en effet ceux-ci n'auront plus à financer les hausses de rémunérations de ces personnels sur leurs budgets.

Bien entendu, l'opération entreprise aura pour contrepartie des garanties qui doivent empêcher que la situation actuelle puisse se reproduire. Des dispositions réglementaires à cet effet sont en préparation.

Les transformations d'emplois ont souvent un caractère mixte, contribuant à la fois à l'amélioration des conditions de fonctionnement du service et à celle de la situation du personnel.

Elles se répartissent ainsi :

Enseignants :

950 emplois d'assistants en emplois de maîtres assistants;

87 emplois de professeurs techniques et techniques adjoints et de professeurs du second degré et 3 emplois de non-enseignants en 65 emplois de maîtres de conférences et 25 emplois de chefs de clinique assistants pour la médecine;

80 emplois de professeurs techniques adjoints de lycée en emplois de professeurs techniques;

9 transformations diverses pour les grands établissements et écoles d'ingénieurs.

Non-enseignants :

774 emplois de personnels techniques (dont 14 sur le chapitre 36-11 pour les I.N.S.A.);

3 emplois divers.

On notera dans cette liste l'existence d'une nouvelle tranche de transformations d'emplois d'assistant — situation précaire et révocable —

en emplois de maître assistant. L'effort accompli en ce sens est consigné dans le tableau qui suit :

ANNÉES	ASSISTANTS inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant	ACCROISSEMENT par rapport à l'année précédente	CRÉATIONS d'emplois de maître-assistant	TRANSFOR- MATIONS emplois d'assistant en maître-assistant
1973	2.707	+ 622	401	450
1974	3.367	+ 660	325	400
1975	3.592	+ 225	48	600
1976	4.898	+ 1.306	119	1.000
1977			16	950

La stabilisation d'emplois hors statut, la résorption progressive de cette catégorie d'auxiliaires que sont les assistants, constituent autant d'opérations d'apurement d'une situation créée par l'irruption, dans l'enseignement supérieur, de jeunes gens pour lesquels il a fallu organiser de toutes pièces un encadrement disparate.

Restera à régler le problème du (ou des) statuts des enseignants et l'on sait que l'étude est en chantier depuis longtemps. Une réponse de l'administration fait le point sur ce sujet :

« La situation administrative des personnels enseignants de l'enseignement supérieur est caractérisée, à l'heure actuelle, par une grande diversité, selon les disciplines, dans le mode de recrutement et les tâches effectivement imparties, l'ancienneté, les lacunes ou l'absence de fondement juridique de certains textes réglementaires.

« Ce constat a, depuis deux ans, conduit le Secrétaire d'État aux Universités à mener, dans ce domaine, une série d'études et de consultations au terme desquelles les difficultés inhérentes à toute remise en ordre sont apparues avec plus d'évidence.

« Au demeurant, la diversité de certaines règles traditionnelles (par exemple la coexistence, au niveau du recrutement, du système classique du concours et de la procédure, propre à l'enseignement supérieur, du choix par les pairs après inscription sur une liste d'aptitude) trouve certaines justifications dans la spécialisation des disciplines et s'enracine dans un passé déjà lointain dont il serait peu réaliste de vouloir faire table rase.

« Aussi bien, plutôt que de présenter un projet de réforme exhaustif, comme cela avait d'abord été envisagé, le Secrétaire d'État aux Universités

a-t-il décidé de proposer un certain nombre de réformes moins ambitieuses mais d'une importance essentielle qui, si elles étaient adoptées, devraient marquer la fin de certaines solutions de fortunes et permettre de mieux répondre aux impératifs d'une saine gestion des personnels enseignants de l'enseignement supérieur. »

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La dotation affectée aux subventions de fonctionnement allouées aux universités et grands établissements (recherche exclue) s'élèvera à 879 millions de francs, en progression de 22,1 millions si l'on élimine l'effet des transferts, *c'est-à-dire d'un peu moins de 3 % pour faire face à l'augmentation des charges des personnels rémunérés sur ces crédits.* La mesure est sévère et va contraindre les bénéficiaires à plus d'austérité dans la gestion.

Cette restriction des crédits s'accompagne de la mise en œuvre de critères nouveaux, définis au terme de trois ans d'études approfondies menées par la commission Bienayme, pour leur répartition entre les universités. Sont pris en considération :

1^o *Les locaux* : Le système de la subvention forfaitaire par mètre carré bâti, complétée par une dotation par mètre carré non bâti, déjà en vigueur, a été maintenu.

2^o *Les personnels* : Deux paramètres ont été retenus : l'effectif des personnels enseignants (auxquels sont ajoutés les chercheurs ne relevant pas de l'université, mais travaillant dans celle-ci et entraînant des coûts) et celui des personnels administratifs et techniciens.

— En ce qui concerne *les personnels enseignants* il se dégage, à partir des taux d'encadrement constatés, par université, dans chaque grande discipline, des tendances permettant de déterminer des seuils, selon la taille de l'université (exprimée en nombre d'étudiants), et donc de procéder à des regroupements par « famille » d'universités pour chaque discipline.

Un coefficient d'encadrement « normalisé » de plus grande fréquence peut être ainsi défini par « famille » et, en appliquant celui-ci au nombre des étudiants, un encadrement normalisé. Un encadrement normalisé de l'université est obtenu en regroupant les encadrements normalisés pour chaque discipline de cette université.

— Selon une démarche analogue, on obtient un encadrement « normalisé » en *personnels administratifs et techniques*, les familles étant constituées suivant la taille et la structure des universités (combinaison de disciplines) et le taux d'encadrement étant estimé non par rapport aux étudiants, mais par rapport aux personnels enseignants car les analyses montrent que les effectifs de ces personnels sont en corrélation plus significative avec ceux des enseignants qu'avec ceux des étudiants).

— Les encadrements normalisés en personnels enseignants et en personnels administratifs et techniciens constituent des *unités de compte* qui sont comptabilisées dans chaque établissement et auxquelles est attribué un coefficient multiplicateur unique.

Ce système un peu compliqué permet donc de tenir compte de l'incidence importante de l'encadrement en personnel sur les dépenses de fonctionnement, tout en introduisant, par la « normalisation » de cet encadrement, un correctif à l'hétérogénéité de situations qui s'expliquent essentiellement par des raisons historiques.

Cette réforme aurait abouti à de sensibles modifications dans la répartition des crédits entre les établissements si elle avait été appliquée sans correctif, le principal étant le respect de la règle du butoir qui consiste à maintenir, en francs courants, la subvention 1975 pour chaque université. Quoi qu'il en soit, elle aurait permis de réduire la disparité entre les universités de Paris et celles de province et de rééquilibrer les disciplines entre elles.

Mais il ne s'agit là que d'une première étape. Une analyse fine de l'activité d'enseignement des universités a été effectuée qui a permis d'établir un système homogène, objectif national décrivant les activités non plus par discipline, mais par filière de formation, et ce, au niveau de chaque cycle d'enseignement. Sur cette base, ont pu être établis des modules d'enseignement, qui devraient remplacer la notion trop générale de « famille » d'universités et permettre à la fois plus de souplesse et de rigueur dans l'attribution des moyens aux universités : crédits de fonctionnement, matériel et aussi crédits pour enseignements complémentaires dont il faut signaler qu'ils seront majorés de 19.500.000 F en 1977.

Par ailleurs, des critères ont été élaborés pour l'attribution des subventions affectées au renouvellement du matériel, accordées pour la première fois en 1976. Ces critères se sont fondés sur une évaluation du patrimoine existant, par analogie avec la dotation de premier équipement que recevrait une construction neuve équivalente, mais pondérée sur la base de l'encadrement universitaire afin de tenir compte de l'occupation des locaux.

LES ÉQUIPEMENTS

Les autorisations de programme (hors recherche) s'élèvent à 350,7 millions de francs contre 419,5 millions un an auparavant : soit 16,5 % de moins en valeur nominale et un bon quart en termes réels.

Le relatif tassement dans la montée des effectifs et l'importance des constructions nouvelles mises en place au cours des quinze dernières années autorisent, nous dit-on, une pause en matière de constructions. Le parc immobilier existant est à la fois vaste et surtout de date récente ainsi qu'en témoigne le tableau suivant où figurent les pourcentages des constructions par périodes :

— avant 1945.....	24,3 %
— de 1945 à 1959	3,6 %
— de 1960 à 1964	15,3 %
— de 1965 à 1968	13,5 %
— de 1969 à 1973	33,3 %
— de 1973 à 1976	10,0 %

Aussi des excédents de capacité existent-ils dans les I.U.T., dans les U.E.R. de sciences et même en lettres et en droit. Seules les disciplines de Santé accusent encore des déficits. Bien évidemment ces constatations demandent à être corrigées par des considérations d'ordre géographique et il faut signaler, à ce propos, que la notion de carte universitaire est devenue avec le temps plus flexible : parce que les éléments à retenir pour faire des choix, — demande sociale d'enseignement, équipements existants, potentiel universitaire en matière d'encadrement, demande économique de diplômés, — sont eux-mêmes des variables.

Tout au plus l'étude de ces différents facteurs permet-elle de dégager au plan régional des besoins et des priorités qui sont définis en liaison avec les autorités universitaires, en fonction des objectifs de l'enseignement et de la recherche et de la politique d'aménagement du territoire.

Les crédits d'équipement figurant au budget de 1976 ont été consacrés, pour l'essentiel, à la construction de locaux destinés aux formations de santé. Ainsi ont été engagées, pour être livrées fin 1976, les dernières tranches des C.H.U. de Lyon-la-Buire et du C.H.U. de Bichat à Paris pour 38 millions (sur un coût total d'origine de 65 millions, pour 31.816 m²

tres carrés). La dernière tranche du C.H.U. de Villemin sera engagée pour être livrée fin 1977.

En 1977, le crédit prévu au budget au titre des opérations programmées s'élève à 85 millions. Avec cette somme il devrait être possible de mener certaines opérations pour lesquelles le Secrétariat d'État aux Universités a reçu l'appui de la D.A.T.A.R. et notamment :

- l'E.N.S.A.I.T. à Roubaix;
- les écoles décentralisées à Limoges (École de céramique et Polytechnique féminine);
- les constructions destinées aux instituts d'Aix-en-Provence;
- le début des opérations de Corté.

ainsi que d'autres opérations qui devront faire l'objet d'un choix ultérieur.

En outre, il conviendra de poursuivre l'effort en faveur des équipements destinés aux enseignements de santé, notamment certains C.H.U. de province. De plus, un effort sera fait en faveur des enseignements pluridisciplinaires. Les choix seront fonction de l'enveloppe financière restante mais aussi du degré d'avancement des études techniques, des délais de passation des marchés et d'engagement des opérations.

La moindre pression de la demande de constructions neuves, permet de concentrer les moyens sur les travaux de gros entretien, de sécurité et de réaménagement ainsi que sur le renouvellement du matériel.

Une importante autorisation de programme de 115 millions de francs est ouverte pour les gros travaux. C'est que des réaménagements coûteux restent à effectuer dans le but de rentabiliser des équipements déjà existants. A Paris, les anciens locaux de l'école supérieure d'électricité de Malakoff, les locaux pharmaceutiques de l'avenue de l'Observatoire, les locaux du centre national des Arts et Métiers de la rue Montgolfier et les locaux scientifiques du quai Saint-Bernard de l'îlot Cuvier; en province, les locaux scientifiques de Saint-Charles à Marseille.

Une politique systématique de renouvellement des matériels a été engagée en 1976; pour la première fois, un crédit d'équipement de 25 millions de francs a été affecté à cet objet (auxquels se sont ajoutés 4 millions de francs pour l'informatique). Il est envisagé en 1977 d'intensifier cette politique et de doubler le crédit qui lui est consacré en le portant à 50 millions de francs auxquels s'ajouteront 13 millions de francs pour l'équipement informatique, soit au total 63 millions de francs.

LA FORMATION CONTINUE

Le coût du programme de « formation continue » pour le budget des universités sera, en 1977, de 110,8 millions de francs. En progression de 12 millions sur celui de l'année précédente (+ 12 %), il ne comporte que des dépenses de fonctionnement.

Le nombre des emplois augmente de 100. Il s'agit :

— d'une part, de la création de 80 emplois pour achever, la stabilisation des personnels des missions de formation continue en milieu universitaire rémunérés sur des crédits de fonctionnement provenant des contrats de développement (la première tranche de cette mesure avait été réalisée au budget 1976 : 14 enseignants et 86 A.T.O.S.);

— d'autre part, de la création de 20 emplois contractuels de statut C.N.R.S. pour la stabilisation des personnels « hors statut » du C.N.A.M. dans le cadre de l'opération générale entreprise en faveur de ces personnels.

Par ailleurs, sont prévues dix transformations d'emplois pour le C.N.A.M. (dont six au budget de l'Education).

Le bilan que l'on peut tracer des activités de formation continue menées par les universités et établissements d'enseignement supérieur depuis 1973 traduit une progression de la participation de ces derniers à l'application de la loi du 16 juillet 1971 :

	1973			1974			1975			1976 - PERSPECTIVES		
	0,8 %	Conventions	Total	1 %	Conventions	Total	1 %	Conventions	Total	1 %	Conventions	Total
Volume financier (en millions de francs)	15,3	26,7	42	34,9	34,3	69,2	50,8	47,4	98,2	59,5	49,1	108,6
Nombre d'heures stagiaires réalisées (en milliers)	1.520	3.885	4.801	2.887	4.726	7.613	4.385	6.021	10.406	4.900	6.200	11.100
Nombre de stagiaires	22.824	31.603	54.427	49.936	39.643	89.579	65.497	39.658	105.155	69.500	40.600	110.100

Ce tableau permet de constater en 1976 une certaine stabilisation de la croissance des effectifs des stagiaires par rapport à 1975 (+ 4,7 %) compensée par un allongement de la durée des formations dispensées.

Cette évolution répond à la vocation des établissements d'enseignement supérieur qui demeurent les interlocuteurs privilégiés d'un public demandeur de formation longue débouchant sur une possibilité de promotion professionnelle ou de reconversion dans le cas des travailleurs à la recherche d'un emploi.

Quoi qu'il en soit, la consolidation et le développement des résultats acquis reposent sur la capacité et la rapidité de mobilisation des moyens pédagogiques de l'enseignement supérieur. Une volonté manifeste semble s'exprimer à cet égard. Elle se traduit par une participation de plus en plus importante des enseignants aux actions de formation continue, par les efforts entrepris en vue d'une recherche pédagogique opérée dans le cadre d'actions expérimentales de formation continue et, au plan institutionnel, par la mise en place de structures nouvelles tels que les services communs de formation continue chargés de promouvoir une politique coordonnée à l'intérieur de chaque université.

CHAPITRE II

LA RECHERCHE

A. — La recherche universitaire.

Liée à l'enseignement, la recherche universitaire est multidisciplinaire et présente sur tout le territoire.

Elle est tout d'abord une recherche qui forme de jeunes chercheurs par les enseignements du troisième cycle, lesquels sont une formation par la recherche. Simultanément, parce qu'elle tend à être une recherche de tous les maîtres de l'enseignement supérieur, elle doit contribuer à vérifier et à actualiser leurs enseignements. Elle sert ensuite d'assise à la recherche de pointe et, par ailleurs, les universités auront de plus en plus une capacité d'assistance technique qui se traduit déjà par des recherches courantes d'innovations au profit des entreprises industrielles ou de services publics ou privés avec lesquels elles coopèrent sous forme de contrats.

La lecture du budget de la recherche universitaire pour 1977 doit être effectuée en ayant à l'esprit deux modifications d'imputation :

a) Les dotations pour matériel qui figuraient au titre III sont transportées au titre VI sous l'appellation de « soutien des programmes » — à l'exclusion de toute somme pouvant servir à la rémunération du personnel : le transfert porte sur 225 millions de francs qui sont abondés de 25 millions.

b) Sur les crédits de fonctionnement, a été financée pour 15,8 millions de francs, la « stabilisation » de personnels hors statut sur des emplois contractuels; ne restent donc au chapitre 36-14 que les crédits correspondant à la rémunération des personnels non intégrés.

1^o *Fonctionnement.*

Le montant des crédits de fonctionnement pour la recherche au sens strict s'élèvera donc en 1977 à 289,2 millions de francs bénéficiant au total d'une mesure nouvelle de 30,1 millions de francs.

Un élément important du budget de 1977 est le commencement de la régularisation de la position des personnels de la recherche dits « hors statut » qui sont, dans le cas des universités, rémunérés soit sur des crédits de fonctionnement de la recherche des universités, soit à partir de contrats de recherche dont un bon nombre sont passés avec des organismes publics ayant des missions de recherche.

En ce qui concerne les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, sont créés 216 postes pour l'intégration d'une part de personnels du Collège de France et du Muséum national d'histoire naturelle, d'autre part des universités. Le principe est que pour bénéficier de l'intégration, les personnels doivent être rémunérés sur crédits de l'enveloppe « Recherche » au 1^{er} janvier 1976 et doivent avoir exercé une activité de recherche depuis plus de cinq années.

Les mêmes dispositions pourront bénéficier à 20 chercheurs se trouvant dans des situations analogues. Ces personnels seront gérés par le C.N.R.S. mais ils demeureront, quant à leur emploi, du ressort des universités de sorte que, immédiatement ou ultérieurement, ils pourront contribuer à la politique de restructuration de la recherche universitaire qui est celle du Secrétariat d'État aux Universités.

Enfin, 10 postes nouveaux de chercheurs sont créés au C.N.R.S. sous le même régime : gestion des personnels dans les conditions du C.N.R.S., affectation des emplois dans les universités par le Secrétariat d'État aux Universités. La destination des emplois est d'accueillir des enseignants-chercheurs qui pourront pour un temps se consacrer ainsi pleinement à des tâches de création, de réorientation ou de regroupement de formations de recherche universitaires.

La répartition de crédits de fonctionnement de la recherche entre les Universités ne comporte pas d'attribution à la recherche orientée d'une part, à la recherche non orientée d'autre part. La répartition se fonde sur des critères quantitatifs (nombre d'enseignants-chercheurs) majorés par des critères qualitatifs (nombre de thèses, d'associations avec les grands organismes de recherche, importance des matériels de recherche). Elle est

accompagnée de la recommandation de sous-répartir les fonds entre les laboratoires non de manière automatique mais selon des programmes. Cette part répartie sur programmes entre laboratoires varie entre 20 et 30 % ; suivant les universités elle peut être jugée insuffisante mais elle est en progrès. Par ailleurs, s'ajoutent à ces programmes déterminés et financés par les Universités, des programmes complémentaires financés par des actions spécifiques décidées en supplément par le Secrétariat d'État sur proposition des établissements ; c'est un moyen d'orientation de recherche qui respecte l'autonomie de décision des Universités et qui sera particulièrement développé en 1977.

Compte tenu de ces mécanismes, du nombre de formations associées aux grands organismes ou entreprises publics ou privés, la part de la recherche orientée, c'est-à-dire dont les programmes sont définis au moins pour partie par des autorités extérieures aux laboratoires ou en liaison avec elles, peut être estimée à environ les deux tiers des activités de recherche des laboratoires, des Universités et établissements d'enseignement supérieur.

2^o *Equipement.*

Il est prévu que dans le budget de 1977, un crédit de 105 millions de francs soit ouvert au titre des autorisations de programme d'investissement dans le cadre de l'enveloppe « Recherche ».

Alors que jusqu'à présent les crédits d'équipement pour la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur étaient tous inscrits au titre V du budget, en 1977 ils seront affectés à deux chapitres : les dotations pour opérations immobilières demeurent inscrites au chapitre 56-10 (art. 50) mais les crédits de matériels, y compris le matériel informatique, sont ouverts à un nouveau chapitre du titre VI, le chapitre 66-71 afin qu'ils puissent être accordés sous forme de subventions aux établissements.

Le crédit prévu se répartira de la façon suivante :

a) *Equipement matériel* : 74 millions de francs.

Il est possible de prévoir que sur cette somme environ 50 millions de francs iront à la poursuite des programmes triennaux élaborés en 1976 par chaque établissement. Les 24 millions restant serviront à financer des programmes d'équipement d'initiative nationale s'inscrivant dans les rubriques suivantes : premier équipement de la recherche spécialisée ; participation aux services communs ; soutien des laboratoires d'excellence.

b) *Moyen de calcul* : 17 millions de francs.

c) *Opérations immobilières* : 14 millions de francs destinés au Muséum national d'histoire naturelle pour la rénovation de la galerie de zoologie (5 millions de francs), à l'achèvement de la base d'intervention du laboratoire d'océanographie physique à Toulon (1,25 million de francs), à l'extension du centre de biologie marine de Banyuls ainsi qu'à divers travaux d'aménagement et réparations, à des actualisations de prix et à des études.

Des projets ayant dû être différés en dépit de leur importance scientifique, le Secrétariat d'État s'efforcera de compenser la gêne qui peut résulter de ces délais par des travaux d'aménagement de locaux existants.

Sur le montant de ces autorisations de programme, 22 millions de francs sont destinés aux programmes d'action prioritaire suivants :

- recherches sur les matières premières, l'énergie et les milieux naturels;
- recherches pour l'adaptation de l'appareil de production agricole et industriel;
- recherches sur les conditions et le cadre de vie;
- coopération scientifique avec les pays en voie de développement.

B. — Le Centre national de la recherche scientifique.

Au C.N.R.S., il faut adjoindre ses deux satellites, l'Institut national d'astronomie et de géophysique (I.N.A.G.) et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (I.N.2.P.3).

Les crédits prévus pour 1977 s'élèvent à 384,6 millions de francs en mesures nouvelles de fonctionnement et à 713,7 millions en autorisations de programme (+ 26 millions).

1^o *La politique du personnel.*

Les créations prévues pour 1977 sont les suivantes :

a) 250 emplois de chercheurs de niveau élevé, ce qui représente un taux d'accroissement de 3,4 %. Compte tenu des départs pré-

visibles, il est possible d'envisager un recrutement de l'ordre de 450 personnes. Il convient de noter que parmi ces créations, 10 postes sont mis à la disposition des Universités et 17 postes destinés à d'autres organismes. 80 % de ces emplois sont affectés aux laboratoires de province dans un souci de décentralisation.

b) 241 emplois d'I.T.A. (ingénieurs, techniciens et administratifs) sont destinés à assurer la réalisation des actions prioritaires et à permettre un fonctionnement normal des laboratoires récemment créés.

Sur ces créations, 135 postes, dont 70 de chercheurs, sont affectés à des programmes d'action prioritaires.

c) 492 emplois destinés à l'intégration de 82 chercheurs et 410 I.T.A., ces postes permettant d'engager l'application des mesures d'intégration des personnels hors statut de la recherche dans les cadres normaux d'agents contractuels.

2° *La politique d'équipement.*

A l'intérieur de son enveloppe de 713,7 millions, le C.N.R.S. s'efforce d'atteindre trois objectifs :

— en premier lieu, continuer l'opération « Grand accélérateur national à ions lourds » (G.A.N.I.L.) commencée à l'occasion du plan de soutien à l'économie de 1975 et pour laquelle sont prévus, en 1977, 13 millions de francs en opérations immobilières et 20 millions de francs en gros équipement ;

— en second lieu, faire face à des dépenses incompressibles en moyens de calcul ;

— enfin, prévoir le minimum de croissance indispensable pour les moyens indifférenciés, la croissance du soutien des programmes s'accompagnant d'une diminution des crédits de matériel moyen.

La dotation se répartira de la manière suivante :

(En millions de francs.)

	1976	1977
— Soutien des programmes	352,66	379,77
— Equipement moyen	142,90	137,30
— Moyens de calcul	25,70	35
— Gros équipements	55,13	56,75
— Actions thématiques programmées	69,50	56,65
— Opérations immobilières	30,37	37,20
— Dotation en capital de l'A.N.V.A.R.	11,40	11
Total	687,66	713,67

Les crédits de construction sont destinés aux opérations suivantes :

(En millions de francs.)

— Caen : poursuite de la construction du Grand accélérateur national à ions lourds (G.A.N.I.L.)	13
— Lyon-Ecully : institut de recherche sur la pédagogie et l'économie	2,2
— Solaize : laboratoire des matières organiques et laboratoire d'analyse	4
— Strasbourg : poursuite de la construction du centre de neurochimie	4
— Valbonne : laboratoire de physique solaire	2,5

Par ailleurs, 11,5 millions de francs (dont 0,3 pour l'I.N.A.G.) sont destinés à des réévaluations de prix et à des aménagements.

En ce qui concerne les équipements lourds, le crédit à l'I.N.A.G. est essentiellement destiné à la poursuite de la construction du Grand télescope et au projet E.I.S.C.A.T. entré dans sa phase de réalisation. Pour l'I.N.2.P.3., il s'agit notamment de G.A.N.I.L., de la poursuite de la rénovation de Saturne et la construction des anneaux de collision. Pour le C.N.R.S. ces crédits sont affectés à la réalisation d'opérations diverses (instrumentation scientifique, installation de laboratoire...).

Sur l'ensemble de ces crédits, 220,8 millions de francs sont affectés au programme d'action prioritaire n° 25 du VII^e Plan, dont la répartition indicative est la suivante :

a) *recherches sur les matières premières, l'énergie et les milieux naturels* : approvisionnement en matières premières : 6 millions de francs;

énergie : 14,7 millions de francs; gestion rationnelle des milieux naturels : 5,6 millions de francs;

b) *recherches pour l'adaptation de l'appareil de production agricole et industriel* : adaptation de l'appareil de production agricole : 14,1 millions de francs; pêche et aquaculture : 1,7 million de francs; processus de production industriel et instrumentation scientifique et médicale : 77,3 millions de francs; structuration de la recherche en informatique et automatique : 10,4 millions; composants électroniques : 3,2 millions de francs;

c) *recherches sur les conditions et le cadre de vie* : recherches en matière de santé et de prévention : 50,8 millions de francs; qualité des produits alimentaires et nutrition : 0,9 million de francs; sauvegarde du patrimoine culturel et adaptation au changement économique et social : 17,2 millions de francs;

d) *coopération scientifique avec les pays en voie de développement* : 18,9 millions de francs.

C. — L'Agence nationale de revalorisation de la recherche.

Placée auprès du C.N.R.S., sous la double tutelle du Secrétaire d'Etat aux Universités et du Ministre de l'Industrie et de la Recherche, l'A.N.V.A.R. a été créée par la loi du 3 janvier 1967 pour concourir à la mise en valeur des résultats de la recherche. Elle donne ainsi à notre économie une possibilité supplémentaire d'exploiter les travaux des laboratoires publics à l'origine, puis des inventions venant du secteur privé, inventeurs indépendants, des P.M.E. et même de grandes entreprises.

L'A.N.V.A.R. mène une action systématique dans les phases suivantes de la valorisation :

— action auprès des inventeurs et chercheurs pour les inciter à faire exploiter leurs inventions ou résultats de recherches;

— sélection et prise en charge des inventions à partir de critères techniques, juridiques et surtout économiques;

— traitement des inventions ou résultats de recherche : évaluation technico-économique, protection, expérimentation complémentaire éventuelle, présentation en vue d'une diffusion auprès des entreprises;

— négociation de licences d'exploitation, gestion et surveillance d'un portefeuille de licences et, dans des cas limités en nombre, montage

de structures de développement et d'exploitation en association avec des partenaires industriels et financiers.

Ces diverses actions sont accompagnées d'interventions financières, notamment pour la protection des droits de propriété industrielle et éventuellement pour l'expérimentation, le pré-développement ou le développement.

L'organisme est encore trop jeune pour vivre de ses propres ressources car il s'écoule un temps assez long entre le moment où une invention est mise au point et celui où elle est exploitée à une échelle industrielle.

Aussi en 1977, l'A.N.V.A.R. bénéficiera-t-elle d'une subvention de fonctionnement de 11,8 millions de francs ainsi que d'une majoration de sa dotation en capital d'un montant de 11 millions, sommes très voisines de celles qui avaient été ouvertes il y a un an. Ses ressources propres devraient s'élever à 12,9 millions de francs.

L'A.N.V.A.R. privilégie dans son action certains secteurs scientifiques et techniques en tenant compte des objectifs du VII^e Plan. Les axes prioritaires retenus intéressent les formes nouvelles d'énergie, les aliments azotés, les transferts de technologie vers les pays du Tiers Monde. L'A.N.V.A.R. accentuera ses efforts dans trois autres domaines au cours du VII^e Plan : informatique, processus de production industrielle, instrumentation scientifique.

Signalons, en outre, deux types particuliers d'intervention :

— le contrat C.N.R.S./A.N.V.A.R. qui permet à l'Agence d'augmenter ses interventions dans les laboratoires dépendant du C.N.R.S. en les finançant de manière spécifique par des fonds provenant du C.N.R.S. : le crédit destiné au contrat devrait passer en 1977 de 2 millions de francs à 2,3 millions de francs.

— la Banque des Connaissances et des Techniques, création commune du C.N.R.S. et de l'A.N.V.A.R. s'efforce de faire connaître au secteur productif du pays les possibilités qu'offre le C.N.R.S. en matière de techniques et plus généralement de connaissances scientifiques et techniques.

CHAPITRE III

LES BIBLIOTHÈQUES

Le Secrétaire d'État aux Universités ne gère plus désormais que les bibliothèques universitaires et celles de grands établissements d'enseignement supérieur, la Bibliothèque nationale ainsi que de l'École nationale supérieure de bibliothécaires.

A. — Les bibliothèques universitaires.

1° Le coût du *fonctionnement* des bibliothèques universitaires pour 1977 a été chiffré à 183 millions de francs contre 164 millions en 1976 (+ 11,6 %).

Le nombre des emplois augmentera de 63. Ce nombre résulte des mesures suivantes :

- créations nettes d'emplois : 17;
- créations d'emplois pour la stabilisation de personnels hors statut : 45;
- transfert (régularisation d'imputation) provenant du Ministère de l'Éducation : 1.

Sont, en outre, prévues 15 transformations.

Une réforme est intervenue en 1976 dans la répartition des crédits de fonctionnement entre les bibliothèques. Trois critères sont utilisés :

a) La surface des planchers au 31 décembre 1976, c'est-à-dire compte tenu des mises en service de nouveaux locaux en 1976.

Le taux par mètre carré a été aligné sur celui dont ont bénéficié les universités et fixé en conséquence à 47 F, tant pour la province que pour la région parisienne alors qu'en 1975, il était de 35 F pour la province et de 40 F pour la région parisienne.

b) L'effectif des étudiants inscrits en 1974-1975 dans les universités desservies : un taux uniforme de 20 F par étudiant a été retenu alors qu'auparavant les étudiants des I.U.T. étant pour la première fois pris en compte, les taux variaient avec la discipline.

c) Le nombre d'unités fonctionnelles — notion en général équivalente à celle de sections : ce facteur joue un rôle de pondération à l'égard du nombre d'étudiants. En effet, à effectif égal, une bibliothèque qui comporte un plus grand nombre d'unités supporte des charges plus élevées; par ailleurs, indépendamment du nombre des étudiants, toute unité doit bénéficier d'une dotation que l'on pourrait qualifier de minimum vital.

Ces nouveaux critères n'ont pu faire l'objet d'une application systématique et il a fallu tenir compte des situations particulières propres à certaines villes universitaires : ainsi, une dotation calculée forfaitairement a été allouée aux trois bibliothèques interuniversitaires de Paris, en raison d'une part de leur rôle national sur le plan de la recherche et, d'autre part, des difficultés de prise en considération des effectifs d'étudiants. En outre, l'application stricte des critères, dans la limite des crédits ouverts, n'aurait pas assuré à tous les établissements un taux suffisant d'augmentation. Aussi, des correctifs ont-ils été apportés afin que ce taux ne soit en aucun cas inférieur à 6 %, le maximum ayant dû en contrepartie être fixé à 11,5 %. Par étudiant, la moyenne nationale s'élève, en 1976, à 68,32 F.

2° La dotation en *autorizations de programme* a été fixée à 12 millions de francs (14,8 millions en 1976 ce qui fait une réduction de 18,9 %).

Le programme envisagé pour 1977 concerne, par priorité, la bibliothèque intégrée du C.H.U. du Kremlin-Bicêtre.

Les autres besoins prioritaires en construction ou extension de bibliothèques universitaires sont au nombre de six : Lyon, section médecine; Angers, Reims, section médecine; Toulon, Valenciennes, Créteil.

La bibliothèque universitaire de Corte devra de plus être construite concomitamment avec les locaux d'enseignement et prête à la rentrée de l'Université.

Enfin, certaines bibliothèques des disciplines de santé devront être intégrées aux bâtiments, au fur et à mesure de la construction de ceux-ci.

3^o A la suite du colloque de Gif-sur-Yvette d'avril 1975, consacré à la coordination documentaire au sein des universités, un certain nombre de mesures ont été prises pour permettre une meilleure coopération entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques d'U.E.R. (bibliothèques et services de documentation des U.E.R. proprement dites, des instituts, laboratoires, centres de recherches, etc...).

Des instructions ont été adressées aux présidents d'université et aux directeurs de bibliothèques universitaires afin que les actions suivantes soient entreprises :

— définition et mise en œuvre, avec la collaboration des directeurs des bibliothèques universitaires, d'une politique documentaire globale et cohérente au niveau universitaire local et notamment d'une concertation des acquisitions, afin de parvenir le plus rapidement possible, à la rationalisation des structures documentaires en place dans les universités;

— établissement d'un rapport sur les actions de coopération entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques et services de documentation de toute nature fonctionnant par ailleurs dans le cadre des universités;

— recensement au sein des universités des bibliothèques et services de documentation de toute nature, autres que les bibliothèques universitaires proprement dites.

De plus, un décret du 26 mars 1976 permettra aux bibliothèques universitaires de jouer pleinement leur rôle de service commun et de développer ainsi la concertation et la coopération entre les bibliothèques et services de documentation fonctionnant dans le cadre des universités. A cet effet, les compétences des conseils des bibliothèques universitaires et des commissions scientifiques consultatives spécialisées ont été explicitées et les règles fixant la composition des uns et des autres ont été assouplies.

Enfin, à la dernière rentrée, des emplois nouveaux ont été attribués à certaines bibliothèques universitaires (Amiens, Clermont-Ferrand et Nice) pour constituer des « cellules de rationalisation » c'est-à-dire des équipes chargées spécialement des tâches de coopération entre la bibliothèque universitaire et les autres bibliothèques fonctionnant dans le cadre de l'université et plus particulièrement de la réalisation de catalogues collectifs.

Il ne s'agit là que d'une première étape : au cours des années suivantes dans la limite des moyens disponibles, le bénéfice de ces dotations spécifiques en personnel sera étendu à d'autres établissements et les effectifs existants seront, si nécessaire, progressivement renforcés.

B. — Les autres bibliothèques.

Les établissements concernés sont les suivants : la réunion des bibliothèques nationales, les bibliothèques du Muséum national d'histoire naturelle, du Musée de l'Homme, de l'Académie de médecine, de l'Institut, les bibliothèques Byzantine, Mazarine et Lovenjoul.

1^o Leur coût de *fonctionnement* pour 1977 a été fixé à 82,9 millions de francs contre 75,4 millions en 1976 (+ 9,9 %).

En matière d'emplois, figurent 9 créations (dont 8 pour la Nationale) 5 stabilisations et 10 transformations.

Pour 2,1 millions, les crédits supplémentaires seront affectés au financement du programme d'automatisation des bibliothèques — dont la gestion est confiée à la Bibliothèque nationale — dans le cadre de la réalisation du catalogue national centralisé.

L'opération principale, *l'automatisation de la Bibliographie de la France* (partie livres) est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 1975. Cette activité implique l'automatisation du dépôt légal des éditeurs, l'enregistrement des notices catalographiques correspondantes (50.000 titres à la fin de 1976) permettant de constituer le fichier national des livres.

La fourniture des résultats informatiques permet d'obtenir l'impression de l'édition officielle du bulletin hebdomadaire de la « Bibliographie de la France » ainsi que les index cumulatifs trimestriels ou annuels correspondants, l'impression des tables annuelles dès l'achèvement d'une année civile et l'impression de toutes éditions spéciales thématiques nécessaires (ex. livres scolaires).

Des études sont menées, pour étendre ces possibilités au dépôt légal — partie périodique; elles doivent aboutir au cours de 1977. L'automatisation des catalogues de documents audio-visuels est également envisagée.

Par ailleurs, des opérations d'automatisation de la gestion administrative sont engagées. Ces opérations portent sur l'organisation des services de vente des imprimés ainsi que sur la gestion automatique des stocks correspondants.

En outre, l'inventaire général du livre ancien, réalise la pré-analyse devant permettre d'étudier l'automatisation de cette branche d'activité.

2^o Un effort important d'équipement va être effectué au cours du VII^e Plan pour mener à bien les décentralisations de la Bibliothèque nationale.

Il convient, en outre, de rappeler que l'État a acquis avec l'aide de la ville de Paris, un très vaste ensemble immobilier sis rue Vivienne destiné à permettre un agrandissement très substantiel de l'établissement. Il est envisagé, dès 1977, d'y effectuer des aménagements de l'ordre de 10 millions de francs.

CONCLUSION

En bref, il s'agit d'un budget sans grand relief établi au profit de l'institution la plus crispée de la société française, d'un monde clos soumis aux tensions les plus violentes, où s'exaspèrent les affrontements que connaît le pays bien qu'elle soit loin d'en être l'image. C'est que l'Université n'a pas surmonté sa crise de croissance — des effectifs quadruplés en moins de dix ans — ni le traumatisme qu'elle a subi en 1968; Et la reconstruction qu'on en a faite par la loi d'orientation ne satisfait personne : pas plus ceux qui la boycottent en boudant ses instances représentatives que ceux qui la tournent, jouant d'astuces, telle que la déssectorisation ou l'éclatement. L'Université de France est aujourd'hui un bateau ivre.

Sur le plan financier, nombre d'unités connaissent la détresse financière mais en la matière, la responsabilité est partagée : la liberté suppose l'autodiscipline. Les établissements décentralisés ont très certainement souffert, dans le passé, du contrôle a priori organisé au niveau de l'administration centrale : aussi paralysant fût-il, il avait au moins le mérite de leur éviter l'endettement puisqu'on était sûr que les engagements ne pouvaient excéder les ouvertures de crédits. On peut se demander s'il ne serait pas de l'intérêt de ces établissements à caractère scientifique et culturel de mettre en place, avec l'assistance technique des services de la comptabilité publique, des systèmes de sécurité sous forme de tableau de bord comptables permettant de suivre la progression réelle de la consommation des crédits. Les autres catégories d'établissements publics sont d'ailleurs soumis à des règles d'utilisation et le contribuable, s'il était bien informé, comprendrait mal que les U.E.R. et universités y échappent.

La seule note optimiste que l'on peut trouver dans ce budget, notre Commission des Finances et son président, M. Edouard Bonnefous en sont responsables puisqu'il s'agit du sauvetage, en bonne voie du Museum d'histoire naturelle. Commencé dès 1976 avec le concours de M. Soisson qui avait bien voulu à notre demande dégager un crédit important, elle se poursuit dans le présent budget. Il serait souhaitable que dans un proche avenir, soit revus les moyens mis à la disposition de l'Institut de France.



Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget du Secrétariat d'État aux Universités pour 1977.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Article 74 (nouveau).

Rapports entre l'État et les établissements privés d'enseignement supérieur.

Texte. — L'État est autorisé à souscrire des conventions de coopération avec les établissements d'enseignement supérieur privé à but non lucratif. Ces accords conventionnels définiront les droits et les obligations respectives du ministre compétent et des établissements privés concernés.

Commentaires. — Cet article nouveau résulte d'un amendement de M. Guerneur adopté par l'Assemblée nationale. Présenté sous prétexte d'organiser un contrôle de l'État sur les deniers publics dont sont attributaires les établissements privés d'enseignement supérieur — ce qui lui a évité les foudres de l'article 42 de la loi organique —, il semblerait qu'il vise en réalité à organiser des liaisons directes entre l'État et les établissements privés alors que la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur n'a prévu de rapports qu'entre les universités privées et les universités publiques.

Afin d'éclairer la Commission des Finances sur la portée réelle de ce texte, votre Rapporteur a interrogé par lettre le Secrétaire d'Etat aux Universités, mais il n'avait pas encore reçu de réponse au moment de publier le rapport. C'est donc en séance que la Commission fera connaître son point de vue.